

PRÉVENTION EN SANTÉ AU TRAVAIL

Les Chiffres clés 2024 en Paca-Corse



165 000
entreprises
adhérentes

1.6 million
de salariés suivis



16
services de
prévention et de
santé au travail
interentreprises
(SPSTI)



620
professionnels
de santé

Médecins du travail et
infirmier(e)s de santé
au travail qui consultent
dans nos centres ou en
entreprise.



300
préventeurs

Ergonomes,
psychologues,
conseillers en
prévention, etc.
qui interviennent
en entreprise.

Prévention des risques professionnels



1 entreprise sur 5

accompagnée en 2024 par son SPSTI (**soit 35 000 entreprises de Paca-Corse**) dans le domaine de la prévention des risques professionnels : DUERP, analyse des Fiches de Données de Sécurité, études météorologiques, étude et conseil à l'aménagement de poste, accompagnement à la prévention des risques psychosociaux, accompagnement social en cas de risque de désinsertion professionnelle, intervention à la suite d'un événement grave...



27 000

DUERP collectés en 2024

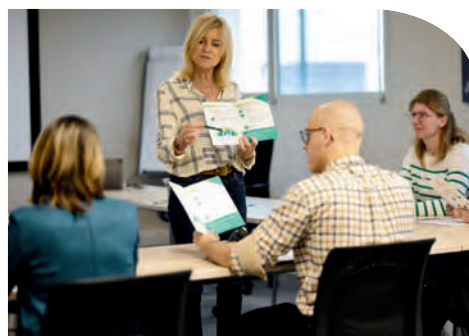
En forte progression depuis plusieurs années

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) permet d'accompagner l'employeur dans sa démarche et de préserver la santé et la sécurité des travailleurs. Le DUERP est obligatoire dès l'embauche du premier salarié et doit être transmis au SPSTI.

+ de 4 200

webinaires et ateliers inter ou intra entreprises

organisés par les SPSTI à destination des entreprises et des salariés sur des thématiques diverses.



Suivi de l'état de santé des salariés

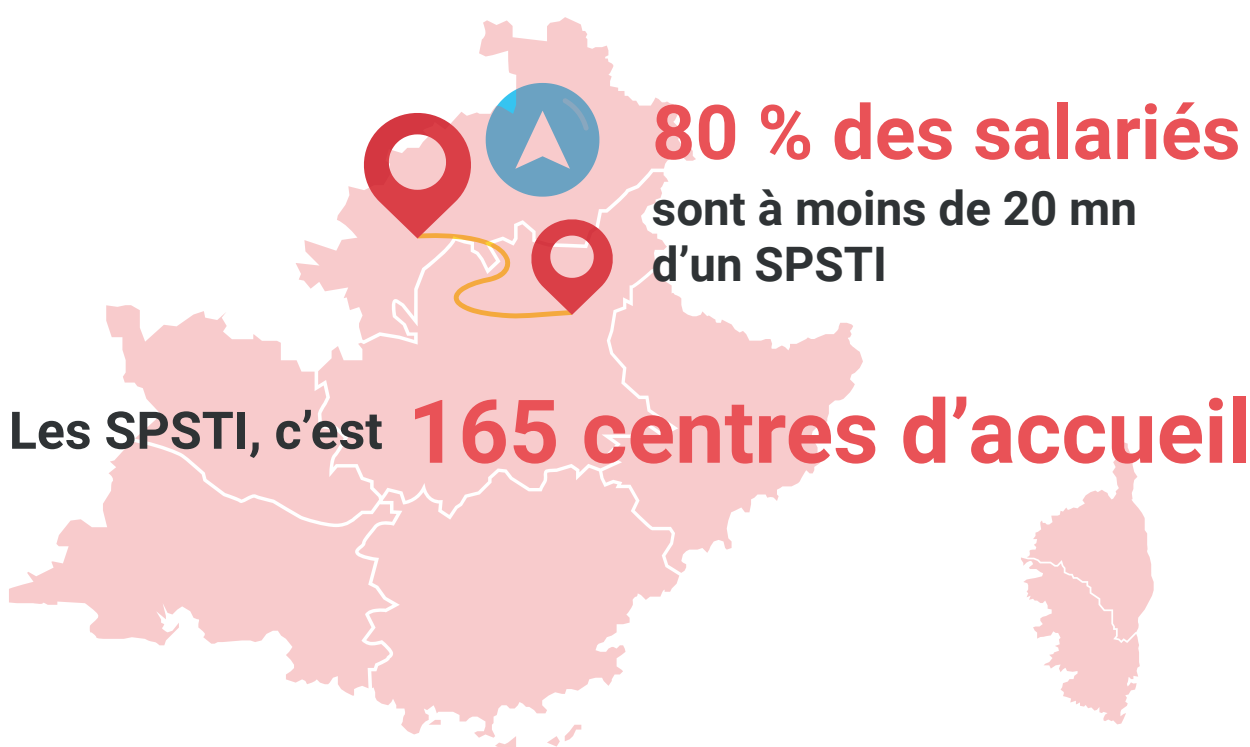


Entre 4 et 15 jours*

pour obtenir un rendez-vous à la demande de l'employeur ou du salarié pour évoquer tout problème de santé en lien avec le travail

Soit un délai d'attente a minima quatre fois inférieur à un rendez-vous chez un spécialiste.

**Les visites obligatoires (visites d'embauche, de reprise...) sont réalisées dans les délais légaux.*



+ d'1 million d'examens
réalisés en 2024

Au-delà des aménagements de poste, ces examens (vision, audition, souffle...) permettent des dépistages précoces et l'orientation des salariés vers des spécialistes.

En 2024, **80 %** des SPSTI
proposent la téléconsultation



Prévention de la désinsertion professionnelle



55 000

préconisations d'aménagement de poste réalisées en 2024, à la suite d'une consultation

Des préconisations et un accompagnement dans leur mise en œuvre qui concourent au maintien des compétences dans les entreprises en permettant aux salariés de continuer à travailler, de réduire les inaptitudes en évitant que leur santé ne se dégrade.



10 000

salariés accompagnés par les cellules de prévention de la désinsertion professionnelle

Un accompagnement personnalisé à chaque salarié suivi par une équipe pluridisciplinaire (médecin, infirmier(e), assistant(e) social(e), ergonomiste, psychologue...), visant à éviter le risque de désinsertion professionnelle en raison de son état de santé ou de sa situation de handicap.

Ces cellules collaborent avec les autres acteurs du maintien en emploi (Cap Emploi, Agefiph, Carsat...)

Promotion de la culture de prévention



En moyenne, une information sur la santé au travail est communiquée au moins 1 fois par mois aux entreprises de la région PACA Corse.

Veille réglementaire, bonnes pratiques et conseils de prévention, événements... qui permettent d'accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de la réglementation et dans leur démarche de prévention.